

ELLEINFO

Découvrez
des
témoignages
de victimes
sur elle.fr



Hannelore Font, à son arrivée au procès.

PROCÈS PIP “JE REGRETTE DE NE PAS AVOIR ÊTÉ À LA HAUTEUR”

Elle est la seule femme accusée. Hannelore Font, ex-directrice qualité de PIP, connaissait l'ampleur de la fraude mais n'a rien fait, ou pas assez, pour stopper l'engrenage. Par Isabelle Duriez.

QUAND ELLE PARLE À LA BARRE, Hannelore Font l'agrippe des deux mains. Comme prise du vertige de se retrouver face à un tribunal, avec, dans son dos, des rangs et des rangs d'avocats et de parties civiles, plus de 5 200 victimes lui réclamant des comptes en tant que directrice qualité de Poly Implant Prothèse (PIP). Elle se cramponne, la silhouette frêle, les joues creusées, les yeux cachés derrière ses cheveux acajou, la voix parfois inaudible. A 36 ans, l'ancienne cadre accusée de tromperie aggravée et d'escroquerie, avec quatre autres dirigeants, en paraît dix de plus. « Vous avez quelque chose à ajouter ? », lui demande la présidente, qui vient de l'interroger. – Je suis désolée, je tiens à

m'excuser de ne pas avoir été à la hauteur auprès des patientes qui ont eu à souffrir de tout ça, murmure-t-elle, tête baissée, secouée de sanglots. J'aurais voulu faire plus, elles ne seraient pas là aujourd'hui. » Elle tient bon, pourtant, s'accrochant aux mots qu'elle a préparés avec M^e Jean Boudot, son brillant avocat. M^e Laurent Gaudon, défenseur de 1 600 victimes : « Le gel PIP était-il de meilleure qualité que le gel médical ? – Je ne suis pas qualifiée pour répondre. – Était-il dangereux ? – Je ne l'ai jamais suspecté. » « De quoi vous excusez-vous alors ? De quoi ? », insiste l'avocat. Elle chancelle mais ne répond pas. L'audience finit par être levée.

Excuses sincères ? Durant les premières heures du procès qui se tient à Marseille jusqu'au 17 mai, les victimes de PIP ont du mal à y croire. Elles ont bien cerné Jean-Claude Mas, le patron de PIP qui a imposé son gel maison frauduleux au lieu du gel médical homologué : ambitieux, convaincu d'être un génie, bravahe, il méprise ces « femmes fragiles » qui recourent à la chirurgie esthétique. Aux pauses, il vient boire son café sous leur nez, ce qu'elles prennent comme une provocation. Mais Hannelore Font, elles ne la connaissent pas. Pas même en photo. Les premiers jours, elle se cache même au milieu d'un aréopage de jeunes stagiaires avocates aux cheveux longs, bou-



A Marseille, un procès ultra-médiatisé.



Jean-Claude Mas, le principal accusé.

clier féminin contre une image potentiellement désastreuse : d'un côté, les milliers de victimes, de l'autre, une femme seule. Et seule femme parmi les prévenus. « N'aurait-elle pu imaginer, elle, la douleur d'avoir ce produit toxique dans les seins ? » interroge Isabelle Traeger, une des victimes.

HANELORE FONT LE RECONNAIT : ELLE SAVAIT. Elle savait depuis son entrée dans l'entreprise, en 1999, que PIP utilisait du silicone fabriqué à partir de matières premières industrielles interdites pour des dispositifs médicaux. Embauchée à 23 ans, après y avoir fait son stage de fin d'études dans le cadre d'un DESS management de la qualité, elle a tout de suite été mise au parfum par le directeur qualité de l'époque, Jacques Burel, bras droit pendant vingt-cinq ans de Jean-Claude Mas. « Quand j'arrive dans cette société, raconte-t-elle, elle est dynamique, en pleine croissance, avec beaucoup de gens comme moi, sans expérience professionnelle, et M. Burel m'a expliqué qu'ici ce n'était plus l'université, mais la vraie vie. » Elle ne bronche pas. Sa carrière est fulgurante. En 2004, à 28 ans, elle devient directrice de la qualité, payée 3 600 euros par mois. Elle finira à 5 000 euros en 2010 quand l'affaire éclate. Installée dans le plus beau bureau du site de fabrication. Jean-Claude Mas a-t-il acheté son silence ? Elle ne serait pas la seule. Loïc Gossart, promu lui aussi très vite directeur de la fabrication, a, comme elle, été embauché à sa sortie de l'école. Et se retrouve sur le banc des accusés. D'autres salariés, diplômés en pâtisserie, en cuisine, ont été employés à des postes pour lesquels ils n'étaient pas qualifiés. Tous avaient un intérêt personnel à ce que PIP prospère. « Avez-vous le sentiment qu'on a abusé de

votre jeunesse et de votre inexpérience à PIP ? » demande le procureur à Hannelore Font. « Je pense », répond-elle. Cela n'explique pas cependant qu'elle n'ait rien dit pendant dix ans. Car s'il en est une qui aurait pu dénoncer la fraude, c'est bien elle. En tant que directrice de la qualité, elle était l'interlocutrice des instances de contrôles. Elle accueillait les auditeurs de l'organisme certificateur TÜV Allemagne en charge de la marque CE, elle signait le certificat de conformité prouvant que les prothèses étaient fabriquées selon le cahier des charges, elle validait les lots avant leur mise sur le marché, elle s'est rendue à l'Afssaps en 2009... « Elle était une très bonne directrice qualité, vue de l'extérieur, assure l'avocat de TÜV, M^e Olivier Gutkès. Jean-Claude Mas devait présenter quelqu'un de compétent pour être crédible, elle a parfaitement joué son rôle. »

« **N'AVEZ-VOUS JAMAIS PENSE ÉCRIRE UNE LETTRE** de délation ? » lui demande le procureur. Après un long silence, laissant planer le doute – volontairement ? –, Hannelore Font, répond « non ». Mais si elle n'a rien dit à l'extérieur, elle a bataillé à l'intérieur. En 2005, après avoir pris son poste de directrice, elle et Loïc Gossart demandent qu'une partie de la production de prothèses soit remplie de gel Nusil. En 2006, les prothèses asymétriques passent au gel médical. Le reste doit l'être en 2008. « Je pensais que l'entreprise avait les moyens de se mettre en conformité », assure-t-elle.

Quand, en 2009, ne voyant rien venir, les cadres menacent de tout arrêter, elle bloque la production pour qu'elle ne soit pas vendue. « Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais j'étais seule à porter la responsabilité du non-paiement des salariés », témoigne-t-elle.

En décembre 2009, elle se met en congés pour ne pas avoir à valider des centaines de lots. Jean-Claude Mas contraint alors Claude Couty, directeur général, à le faire. Et menace Hannelore Font de la licencier. Il n'aura pas le temps de le faire, PIP étant placée en liquidation judiciaire. Les résistances de la directrice lui vaudront de voir la maison qu'elle a achetée inondée, sa per-

gola lacérée, les pneus de sa voiture crevés. Vengeance d'anciens salariés, confie-t-elle aux gendarmes. Depuis, elle est la seule à avoir retrouvé du travail, au service réclamations d'une entreprise de fabrication de matériel pour laboratoires, « pas à un poste de responsabilité, explique son conseil M^e Jean Boudot. Mais le juge a estimé que c'était en lien avec du matériel de santé ». Elle a dû y renoncer.

« Si les patientes avaient eu accès au dossier, elles n'auraient pas autant souffert, a-t-elle dit aux victimes, persuadée que le gel n'était pas dangereux. Mas a toujours dit qu'il avait fait des tests de biocompatibilité, personne n'a suspecté qu'il y ait un risque pour la santé. » S'il est prouvé le contraire, elle risque quatre ans de prison pour tromperie aggravée, cinq ans pour escroquerie. « Ses excuses, c'est du cinéma, elle n'est pas sincère, déplore Céline Marie, de Brest, 35 ans, deux enfants, dont la poitrine gauche a été tellement rongée par le gel PIP qu'il a fallu faire une greffe de tissus. Elle avait une fonction élevée à PIP, elle aurait pu tout stopper. J'ai été au service qualité d'une usine, j'ai démissionné au bout de trois mois parce qu'ils travaillaient mal. Mais je ne gagnais pas des mille et des cents. Elle dit qu'elle a protégé les employés de PIP, mais elle n'a pas protégé les milliers de victimes derrière. » ■

EN DÉCEMBRE 2009, ELLE SE MET EN CONGÉS POUR NE PAS AVOIR À VALIDER DES CENTAINES DE LOTS.